L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 11 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Un cottage simple, presque neuf, No 44 1/2 rue Villeré, et terrain. 33 par 65, à conditions faciles. S'adresser: 1064 rue Magazine. 10janv—7f

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Smith Bros & Co., vs Henry Meuchert.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans.—No 10,226.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr Jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, devant la Maison de Cour, rue Magazine No 1036, un wagon couvert, à ressorts, à quatre roues, le JEUDI, 24 janvier 1889, à 11 heures a. m.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL, Constable.
11 jan—3f en 10 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Luigi Izzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,862—Division A. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luigi Izzo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 jan—11,16,20

Succession de Abraham Vandine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,879—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abraham Vandine, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11janv—11 16 20

Succession de Fannie Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,884—Division C.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Fannie Yates, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11janv—11 16 20.

Succession de Veuve E. M. Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,040—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Alexander Kedeu, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6,11,15

Succession de Mme M. E. Frinbolz, femme décédée de John ou Johann Appell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,914—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. F. Klumpp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 janv—6, 11, 15

Succession de Mme Mary Weyser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No25,826 — Division B — Attendu que Mme Sarah Weyser, épouse de Frédérick Blessy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Weyser décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 jan—8 12 17.

Succession de Philip Kornmenga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 25,828—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Kornmenga, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5janv—5 9 13.

AVIS AUX CREANCIERS

In Re German American Insurance Company of New Orleans demandant une forfaiture de charte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,630—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles P. Drolla, liquidateur des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 janv—11 16 20

Jos. K. Gourdain vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,434—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Théodore Lehmann, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 jan—11,16,20

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,881—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmuth soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Préot, notaire en cette ville, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—
Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, et à toutes autres personnes intéressées, salut.
No 24,377.—I. K. Levy & Son contre leurs créanciers.
Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de W. M. Gurley, notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin, No 42 rue du Camp.
Par ordre des Hon. F. A. MONROE, N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, T. C. W. ELLIS et F. D. KING, juges de la dite Cour.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN député greffier.
5 jan—4f en 30 j

Levesque & Jourdan vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,290 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Pierre Lanaux, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds remis au syndic nommé par les créanciers pour être distribués conformément à la loi.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 janv—4 9 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Horace J. Andrus vs. ses créanciers—No 25,790—Division B.—Ordre de Cour — Que la cession des biens de Horace J. Andrus, insolvable, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, à son bureau, le MARDI, 15me jour de janvier 1889, à midi, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses propriétés soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge
Pour copie conforme.
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
3janv—3f au 15 janv.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clerc vs ses créanciers—No 25,844.—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clerc, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 29 rue du Camp, le LUNDI, 11e jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8janv—3f au 11fév.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel, —A— L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 15 JANVIER 1889.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000
PRIX D'APPROXIMATION:		
100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTA.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons [illegible]

L'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN, —AVEC UNE— EDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT —LE— SAMEDI MATIN —ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS, No 73 RUE DE CHARTRES, Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS 73....CHARTRES....73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Gasquet et Galvez, connue comme les Nos 221 et 223 rue Gasquet.

Luther F. Tower vs. Andrew T. Maher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,624—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, Canal et Gasquet, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées; le dit morceau ou portion de terre mesure, au pied américain, à peu près, vingt-huit pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet, sur cent deux pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur, ensemble avec le privilège d'une allée de trois pieds six pouces dans le fond et de face à la rue Galvez; le dit morceau de terre formant le coin des rues Gasquet et Galvez.

Les bâtisses de la dite propriété sont désignées par les Nos 221 et 223 rue Gasquet; No 221 formant le coin Gasquet et Galvez.

Acquis par le défendeur de John B. Cambalih, par acte devant Jules V. Charpentier, notaire, le 17 décembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18déc—18,26—jan 2,9,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les héritiers de Cook vs Wm Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,425—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignante et en faveur de Wm Grant, défendant dans l'affaire ci-dessus et plaignant en reconsidération, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un îlet de terre, borné par les rues Fulton, Triangle, Nouvelle-Levée et Delord, mesurant soixante-six pieds huit pouces de face à la rue Fulton, cent cinquante-deux pieds onze pouces et cinq lignes sur la rue Triangle, treize pieds sept pouces et six lignes sur la rue Nouvelle-Levée et cent vingt-neuf pieds huit pouces et deux lignes sur la rue Delord, d'après le plan No neuf au bureau de Salim Magner, notaire public.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11 18 26 janv2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 29 décembre 1874, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet—la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat, et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet; la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 189 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 150 pieds; la mesure sur la ligne oblique courant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes; le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans l'îlet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'encoignure des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément à un plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St-Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott, et dans le fond deux cent soixante-onze pieds sept pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilège et lien de vendeur sur la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénando et cinq pour cent d'honoraires d'avocat pour les actes de ventes devant contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour l'année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Goulding vs. M. Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,018.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St- Charles entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux-tiers indivis d'un lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente-neuf pieds, trois pouces, quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre-vingt-dix-sept pieds, deux pouces, quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une première profondeur de cent vingt cinq pieds, neuf pouces sur l'autre ligne, puis se rétrécissant quatorze pieds, trois pouces, quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, puis une autre profondeur de soixante-onze pieds, cinq pouces, quatre lignes, et vingt cinq pieds, neuf pouces sur la ligne du fond.

Le tout d'après un plan de C. A. De Armas, le 27 février 1837.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11 18 26—janv2 9 12

ETAT DE SITUATION —DE LA— **BANQUE DU PEUPLE** —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS, A la clôture des affaires, lundi soir, 31 décembre 1888.

Comptant	$844,970 71
Change	50,058 82
Prêts sur demande et escomptes	1,302,676 02
Actions	29,062 50
Propriétés foncières	43,203 87
	$2,269,971 92
Fonds capital	$300,000 00
Profits non divisés	140,329 83
Dépôts individuels	1,828,560 09
Dividendes non payés	1,082 00
	$2,269,971 92

Moi, ARTHUR HART, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
ARTHUR HART, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1888.
(Signé) ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1er jan—1f

Etat de situation trimestriel —De la— New Orleans Canal and Banking Company.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le 31 décembre 1888.

ACTIF.

Propriétés foncières		$102,824 46
Propriétés foncières confiées à la Banque		385 39
Placés en bons d'Etat, de ville, et autres		716,395 40
Actions		32,900 00
Prêts sur hypothèque, après 90 jours d'échéance	$283,929 88	
Prêts et escomptes, après 90 jours d'échéance	266,106 56	
Prêts et escomptes, dans 90 jours d'échéance	$1,525,225 71	$2,075,262 15
Effets suspendus, évalués à		12,834 01
Prêts sur demande		850,479 55
Change à vue	$389,407 66	
Numéraire, billets des E. U. et chèques pour échanges du Clearing House	1,092,263 57	1,481,671 23
Total		$5,272,752 18

PASSIF.

Capital payé	$1,000,000 00
Surplus	250 000 00
Profits non divisés	134,354 50
Dividendes non payés	37,918 42
Dépôts à retirer contre chèques	3,641,896 76
Circulation	8,582 50
Dû à banques et banquiers	200,000 00
Total	$5,272,752 18

Moi, soussigné, je jure solennellement que l'état de situation ci-dessus est correct au mieux de ma connaissance.
EDW. TOBY, Caissier.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans. }
Fait et signé sous serment devant moi, ce 31e jour de décembre 1888.
A. G. LAPICE, Notaire.
3janv—1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

Henry D. Ogden vs Mlle Aimée Vignié,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 25, borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face sur la rue Millaudon sur 100 pieds [100] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt-huit pieds [28] huit pouces [8] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100] de profondeur.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6'''] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6'''] de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'îlet No 254, bornés par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés par les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anais Fortier, No 13,637, d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement vendue au plus et dernier offrant pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir un billet avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement final et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs auront à déduire de leur enchère et payer au comptant le montant des annonces, les frais de shérif et greffier, etc., se montant à peu près à cent soixante dollars et en plus déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat et municipales sur la dite propriété, se montant à peu près à deux cent ($200) dollars.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10janv—10,16.23,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif et Syndic.

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A 12 mois de crédit.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co. vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,625—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 janvier 1889, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co. et de Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite, avec les conditions ci-après mentionnées qui seront faites par le dit Charles W. Drown, Shérif Civil, et Olivier Marionneaux, syndic, etc., conjointement ou séparément.

Conformément au dit ordre, la propriété ci-après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, à savoir—

Un certain morceau de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte concernant sucrerie cabanes, machines et installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrues et tous les ustensiles de ferme qui en sont en usage ou servant à la culture, etc., connu et désigné comme Plantation Evergreen, situé dans la paroisse Terrebonne, en l'Etat, sur les deux rives du Bayou Terrebonne, à peu près six milles du Bayou Lafourche, mesurant vingt-quatre arpents et demi de face sur la rive du Bayou Terrebonne sur une profondeur de dix arpents sur le côté ouest du dit Bayou et trente arpents de profondeur sur le côté est du dit Bayou Terrebonne, étant borné sur la partie supérieure par la terre anciennement appartenant au feu Leufroy Barras et à la partie inférieure par les terres anciennement appartenant à John C. Potts, exceptant cette partie qui a été acquise par Prosper Le Blanc de Mme Mary Jane Ellis et mesurant un acre de face sur une profondeur de dix arpents. Laquelle propriété a été acquise par Henry Groebel et Olivier Marionneaux par achat à l'enchère publique faite par le marshal des Etats-Unis du District Est de la Louisiane, le 1er avril 1882, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Cour de Circuit des Etats-Unis du Cinquième Circuit, District Est de la Louisiane, comme affaire de Joseph J. Marion vs. Townson E. His, No 9,385 du dossier de la dite cour, conformément à l'acte qui a été accordé par le dit marshal, en date du 5 juillet 1882, et enregistré au bureau du greffier de la paroisse Terrebonne, livre G G, folio 622 et seq.

Le 29 mars 1886 Henri Groebel et Olivier Marionneaux, par acte pardevant André Hero, Jr., notaire, ont vendu un tiers à Leo LeBlanc mais par acte pardevant N. B. Trist, notaire, passé par la paroisse d'Orléans, le 29 mars 1888, Leo LeBlanc a retransféré le dit tiers à Olivier Marionneaux, syndic de H. Groebel & Cie et d'Henri Groebel et Olivier Marionneaux.

Voici l'inventaire des biens sur la dite habitation:

Sucrerie, magasin à maïs, écurie, huit cabanes simples, trois cabanes doubles, résidence, cuisine et maisons de dépendances, machine à sucre complète, 2 charrettes, 2 wagons, 8 charrues, 1 herse, une coupe de cannes, 15 mulets, moulins à coton et autres instruments nécessaires à la culture. Il y a environ 75 acres de cannes seconde année et 70 acres de cannes première année, et il y a des cannes en windrow pour planter à peu près 100 acres, et il y a environ 2,000 barils de maïs et 20 mulets.

Conditions—Cette criée étant la troisième et dernière, à l'encan, la dite propriété sera définitivement adjugée, au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir un billet de bonne et solvable sécurité, portant intérêt de huit pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement parfait, et hypothèque spéciale sur la dite propriété.

L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et payera comptant les frais d'impression, les honoraires du shérif, etc., encourus pour les deux criées précédentes de la dite propriété et pour celle qui se fera en vertu de cet ordre, le tout se chiffrant à huit cents dollars ($800).

Et de plus, à déduire du montant de son enchère, et paiera comptant, les taxes d'Etat, de paroisse et des écoles dues sur la dite propriété, se chiffrant à environ cent quatre-vingt dollars ($180).
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et de Henry Groebel et de Olivier Marionneaux.
10janv—10 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à 12 mois de crédit, dans l'affaire de

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,982—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Poydras, North, St-Francis et St-Charles; le dit lot mesure vingt-sept pieds [27] onze pouces [11] et 5 lignes [5] de face à la rue Poydras, sur le côté sud, une profondeur de soixante-quatorze pieds [74] sept pouces [7] et une ligne [1] et aussi avec soixante-onze actions [71] du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, [y attaché].

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière à l'encan, ladite propriété sera adjugée au dernier et plus offrant pour ce qu'elle rapportera à crédit de douze mois, l'acquéreur devant fournir deux bons séparément portant intérêt respectivement aux taux de huit et dix pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les dits bons devant être pour la totalité de la réclamation de la demanderesse actuellement due, ou pour la fraction de la réclamation de la demanderesse selon la somme offerte pour la propriété: la dite réclamation de la demanderesse actuellement due, comme suit:

La somme de quatre cent vingt-cinq dollars montant prêté sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de neuf cent vingt quatre dollars, le montant de la contribution sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1881; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1882; et avec 8 pour cent sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1884; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1886; et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1887. Les dits bons devant demeurer garantis par hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera comptant les frais de publicité et les honoraires du shérif, des greffiers, etc., se chiffrant à environ trois cents dollars ($300). En outre, il déduira du montant de son enchère et paiera comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de ville sur la dite propriété, se chiffrant à environ neuf cent cinquante dollars. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû, mais qui peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars, et l'acquéreur devra assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10jan—10 16 23 26

Mme Jul. Loeffler

—EXECUTE— OUVRAGES DE PLOMBIER, Pose Appareils à Gaz et à Vapeur. VEND APPAREILS A GAZ, ETC., ETC.
44........Rue Royale........44
Entre Douane et Bienville.
9 déc—5 dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Shropshire & Co vs. leurs créanciers.

Liqueurs, Vins assortis, Cidre, Sirops, Brandies, Vinaigre et Cigares assortis, Barils, Kegs, Dame-jeannes, Bouteilles, Jugs, Boites.

Meubles de Bureau. Coffre-fort, etc.

5 actions Smelting stock.

—Dossier No 25,150.—

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet.—LUNDI, 14 janvier 1889, à 10 heures et demie A. M., au local No 34 rue Tchoupitoulas, entre les rues Gravier et Natchez, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté le 2 janvier 1889, Dossier No 25,150, dans l'affaire de Shropshire & Cie vs. leurs créanciers, il sera vendu à l'encan—

1° **Tout le contenu** du dit établissement, comprenant liqueurs, vins, cigares, meubles de bureau et matériel, le tout d'après un inventaire enregistré dans l'Honorable Cour ci-dessus.

2° **5 actions du Fonds capital** dans le Lajoya Smelting Company, de $50 chaque action, payé en plein.

Conditions—Comptant avant livraison.
4 jan—4 6 et 10 à date.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chance splendide pour un placement rémunératif.

Vente par le shérif civil de grandes portions de terre de valeur, avec bâtisses et améliorations.

Rue Baronne, entre South Poydras et Lafayette (la rue derrière étant la rue Dryades).

Le voisinage s'améliorant continuellement; la rue Baronne ayant été pavée récemment avec de l'asphalte; spécialement adapté pour une remise et écurie, etc.

A des termes faciles et bas taux d'intérêt.

Dans l'affaire de la succession de James Regan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 23,210.—En vertu d'un ordre de vente daté du 5 décembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Six certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Poydras, Lafayette et Dryades, et désignés comme lots Nos huit, neuf, dix, onze, douze et treize, sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, daté le 29 novembre 1858, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant B. J. Ker, ex-notaire en cette ville, le 11 janvier 1859; lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun vingt trois pieds cinq pouces de face à la rue Baronne, la même mesure sur la ligne du fond, sur cent cinquante-deux pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et ils ont été achetés par feu James Regan, par un achat de Marie Trist et autres, d'après un acte pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, le 25 février 1880.

2° Deux certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situés dans le dit Premier District de cette ville, dans l'îlet ci-dessus mentionné, borné par les rues Poydras, Dryades, Lafayette et Baronne, les deux aboutissant ou contigus au fond des lots décrits ci-dessus, et mesurant comme suit, à savoir: un des lots mesurant cinquante-quatre pieds sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds sur une ligne parallèle à la rue Lafayette; et le dit autre morceau mesure soixante-onze pieds, huit pouces sur une ligne parallèle aux dites rues Baronne et Dryades et quarante pieds de profondeur sur une ligne parallèle à la rue Poydras. Les dites portions de terre, sont séparées l'une de l'autre par un morceau de terre d'environ trente sept pieds, six pouces de large; et elles sont situées à une distance de cent vingt pieds, quatre pouces et deux lignes de la rue Dryades, et sur la ligne de côté vers la dite rue Dryades, elles sont contiguës à la propriété actuellement ou qui appartenait à Jean Pujol.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à un crédit de un, deux et trois ans, avec sept pour cent d'intérêt par an, en billets de l'acquéreur, portant hypothèque et lien du vendeur sur la dite propriété, avec toutes les clauses de garantie usuelles, frais d'avocat à 5 0/0 en cas de procédures, et transfert de la police d'assurance au détenteur des billets, etc.
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
11-déc—11.18.26—janv 2.9.12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Albert Mackie vs. Robert Albrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,671—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Dureyé (Duvergé), sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans cette paroisse, désignés comme lots numéros Vingt-Trois et Vingt-Quatre de l'îlet numéro Trente-Sept, qui est borné par les rues Madison, Mallet, Jackson et Monroe, conformément à un plan dressé par A. D. Hémécourt, ingénieur civil, le dix septembre mil huit cent quarante-six, et déposé à l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro Cent Quatre-Vingt Quinze dans le Livre de Plans numéro Trois Bis. Les dits lots mesurent, en pied français, chacun trente pieds et un pouce de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent cinquante pieds et un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Acquis par feu Robert Albrecht comme suit: Le lot numéro Vingt-Trois, d'Alfred Robelot, par acte passé pardevant H. P. Caire, notaire, le 26 novembre 1856, et le lot numéro Vingt-Quatre, de la même personne par acte passé pardevant le même notaire le 5 janvier 1857.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Sherif civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—fev2

ANNONCE JUDICIAIRE.

P. Fisher & Sons vs. Henry Heuchert, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,685—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle Orléans, anciennement la ville de Carrollton, dans l'îlet "7 A B" sur le vieux plan de Carrollton, maintenant îlet Cinquante et un sur un nouveau plan du Septième District, borné par l'avenue Carrollton et les rues Short, Levee et First [maintenant St-Charles], et le dit lot est désigné par le numéro 16 et forme le coin des rues Short et St-Charles sur un plan fait par B. Buisson, voyer, le 4 novembre 1840, déposé à l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire, et mesure cinquante-trois pieds quatre pouces de face à la rue Charles sur une profondeur et face à la rue Short de cent vingt huit pieds. Conformément à un plan déposé à l'étude de Charles E. Fourtier, ancien notaire. Ensemble avec toutes les améliorations sur la dite propriété et tous les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 jan—2, 9, 16, 23, 30—2 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Luther F. Tower vs. Honoré Cambeilh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,623—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Galvez et Miro, désigné par le numéro dix; le dit lot mesure vingt-cinq pieds et six pouces et trois lignes de face à la rue Miro sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et quatre lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Girod, Franklin et Liberté, désigné par le numéro trente-un sur un plan de L. Bringier, voyer-général, en date du 30 avril, 1830; le dit lot mesure vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Girod sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
19 déc—19 26—2 9 16 19 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, administrateur public, vs succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 janvier 1889, à midi, de la propriété après décrite, à savoir:

1° Ce certain îlet de terre situé dans le second district municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme îlet No 540, qui est borné par l'avenue Carrollton, les rues David, St Louis et Toulouse, subdivisé en vingt lots de terre, étant la même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, d'après un partage fait parmi les héritiers de feu Henry M. Hyams, d'après un acte pardevant John G. Eustis, notaire, daté le 26 mai 1885, titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 121, folio 555.

2° Un autre îlet de terre situé dans le même district et se trouvant à côté de l'îlet décrit ci-dessus, désigné comme l'îlet No 554, qui est borné par les rues David, Solomon, St Louis et Toulouse, divisé aussi en vingt lots.

Etant cette même propriété qui a été acquise par feu Henry M. Hyams, par achat de Mme L. A. Hyams, tutrice et als., d'après un acte de vente passé pardevant John G. Eustis, notaire, daté le 7 septembre 1885; titre enregistré au bureau des aliénations dans le livre 123, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 déc—11 18 26—2 9 12 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Graines de jardin.

Succession de Joachim Rapp.

No 25,501—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux 3 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 10 janvier 1889, à 9 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 12 rue St Philippe, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 décembre 1888, et en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 2 janvier 1889, pour le compte de la dite succession.

Un grand assortiment choisi, frais et varié de **graines de jardin.**

Conditions—Comptant.
4 janv—4 à la vente

Avantageusement situées.

Propriétés améliorées dans le Deuxième District,

Coin Ste. Anne et Robertson, près du Marché Tremé, une maison à double corps de logis et mansarde en briques à un étage.

No 172 rue Robertson, entre Ste. Anne et Dumaine, près du Marché Tremé, une maison de résidence en bois à un étage et mansarde.

No 100 rue Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, une maison en briques à deux étages.

Succession de Marie Clémence Mandion, épouse de Jacques Plaisent.

No 1610—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et suivant un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 décembre 1888, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Robertson, Dumaine, Ste-Anne et Villeré**, ayant en mesure anglaise, 28 pieds 6 pouces de face à la rue **Robertson** sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le fond ayant 28 pieds 1 pouce de largeur.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, avec mansarde couverte en ardoises, divisée en quatre chambres, galerie sur les côtés, cuisine, etc., une cuisine en bois à un étage, divisée en quatre chambres, citerne, waterworks, &c., portant le numéro municipal 172 **rue Robertson.**

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues **Ste-Anne, Robertson, Orléans et Villeré**, formant le coin des rues **Ste-Anne et Robertson**, mesurant 30 pieds de face rue Ste Anne sur environ 75 pieds, ou à peu près de profondeur et de face à la rue **Robertson.**

Les améliorations consistent d'une maison à double corps de logis en briques à un étage avec mansarde et composée de quatre chambres, deux petits cabinets une cuisine en bois à un étage composée de quatre chambres, deux hydrants.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par **Hôpital, Bourbon, Dauphine et Ursulines**, mesurant 34 pieds de face à la rue Hôpital sur 58 pieds de profondeur, mesure française.

Les améliorations consistent d'une résidence en briques à deux étages avec mansarde, portant le numéro municipal 100 rue Hôpital, divisée en quatre chambres deux galeries fermées, formant deux appartements, un salon et un cabinet, une cuisine en briques à deux étages, ayant cinq chambres, citerne, hydrant, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans, en billets d'acquéreurs, à sept pour cent d'intérêt par an du jour de la vente, avec réserve d'hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété pour garantir le paiement, les améliorations devant être assurées à leur valeur entière et les polices transférées aux vendeurs, et les acquéreurs devant payer cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les taxes de 1888 devant être payées par les acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.
15déc—15,22,29—janv 5,12,19.

Propriété rémunérative.

No 130 rue de Chartres entre St.Louis et Toulouse, résidence et magasin en briques à deux étages.

Mme L. H. M. Colas, épouse de P. H. Bourg et al, vs Henri Colas, pour effectuer un partage.

No. 23,174.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu le 13 juin 1888 et signé le 19 juin 1888 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues **Chartres, Decatur, Toulouse et St-Louis**, mesurant environ vingt-cinq ou vingt-six pieds de face, sur environ soixante et dix pieds de profondeur, ensemble avec la bâtisse en briques à deux étages qui s'y trouve; ayant un magasin au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage; bâtisse en briques à deux étages dans le fond, avec deux chambres, lieux d'aisance, etc., portant le numéro municipal 130 rue de Chartres; dépendances, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Cette propriété a été occupée par le même locataire durant les douze dernières années et le loyer actuel de la propriété est de $25 par mois.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et la balance en billets de l'acquéreur, divisée en coupons pour satisfaire les parties intéressées, payables à un et deux ans et portant huit pour cent d'intérêt par an du jour de la vente au paiement final, garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles, y compris cinq pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement de l'un quelconque des billets ou partie d'en totalité.

L'acquéreur devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 déc—15, 22, 29—5, 12, 19 janv.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le No 100 rue Franklin. Cottage sur la rue Gravier. Terrains sur les rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart—No 24,229—Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° La maison en bois à deux étages No 100 rue Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Gravier, Perdido et Liberty. Le lot est désigné par le No 2 et mesure 26 pieds 7 pouces de façade à la rue Franklin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Salcedo et Lopez, désigné par le No 7, formant le coin des rues Gravier et Lopez, et mesurant 29 pieds 4 pouces et 3 lignes sur la rue Gravier, sur une profondeur de face à la rue Lopez de 120 pieds.

3° Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Tonti et Perdido. Les dits lots sont désignés par les Nos 28, 29, 30, 31 et 32, et mesurent comme suit: Le No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds, et le lot No 29 mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 130 pieds et face à la rue Miro, et forme le coin des rues Gravier et Miro.

Les améliorations sur ces lots comprennent un cottage en bois. Les lots Nos 30, 31 et 32 font face à la rue Miro. Le No 30 mesure 27 pieds 1 pouce 5 lignes et les Nos 31 et 32 chacun 27 pieds 1 pouce et 4 lignes. Chacun des trois lots mesure une profondeur de 151 pieds 4 pouces et 1 ligne.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit d'un et deux ans, représentés par des billets d'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les dits billets sont garantis par hypothèque spéciale et privilèges de vendeur. L'acte hypothécaire doit contenir les clauses usuelles d'honoraires d'avocat et d'assurance. Un dépôt de 10 pour cent sera fait par les acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.
2 janv—2,12,19,26—2 fév

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 7 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Magnifiques terrains avec bâtisses en briques, rue Ste-Anne No 101.

Maison double formant encoignure de l'avenue Washington et de la rue St-Claude, faisant face au marché Washington.

Emplacement pour magasin à l'encoignure des rues Musique et St Claude.

Cottage rue St-Claude No 620.

Succession de Mme Mary Maher, veuve de Daniel Maher.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,440.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 26 janvier 1889. il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 décembre 1888, les propriétés suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir—

SECOND DISTRICT.

1° **Un lot de terre situé** dans le Second District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Ste. Anne, Dumaine, Bourbon et Dauphine; lequel lot de terre mesure 47 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Ste. Anne, 48 pieds de large sur la ligne du fond, sur 131 pieds 5 pouces de profondeur. Ensemble avec toutes les bâtisses en briques qui en dépendent et contenant vingt-et-une chambres, cour briquetée, hydrant, etc., etc.

TROISIÈME DISTRICT.

2° **Un terrain d'encoignure** situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Claude, Marais, Musique et l'Avenue Washington, mesurant 33 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue St. Claude, sur une profondeur de 75 pieds 2 pouces 4 lignes et faisant face à l'Avenue Washington, lequel lot forme **l'encoignure de l'Avenue Washington et de la rue St. Claude.** Ensemble, une maison en bois divisée en deux locations, ayant cinq chambres, vestibule dans le centre, deux hangars, deux citernes, lieux d'aisance double, etc., etc. L'encoignure est occupée comme café.

3° **Un lot de terre formant encoignure**, situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Musique, Poète et Remparts; lequel lot de terre forme l'encoignure des rues **St-Claude et Musique** et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Claude, sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur et face à la rue Musique. Ensemble, une maison ayant cinq chambres, hangars, lieux d'aisance, citerne, etc. Occupée actuellement comme magasin d'épiceries depuis plusieurs années.

4° **Un lot de terre** situé dans le même district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Musique, Poète et Remparts; lequel lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Claude, sur 63 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur. Ensemble, une maison de résidence ayant six chambres, vestibule, hangars, lieux d'aisance, citerne etc. etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant:

Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le prix de vente.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 26

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur améliorées et vacantes dans le Premier District:

Coin Perdido et Liberté;
No 112 rue Liberté;
No 194 Sud Remparts;
No 186 Sud Remparts;
Six Lots vacants, rue **Calliope**, entre les rues Freret et Locust.

Vente pour effectuer un partage.

Dans l'affaire de Michele Angelo Guglielmo vs. Giuseppe Messina et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 25,799.

A l'encan à des conditions faciles.

PAR B. ONORATO Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI le 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un décret rendu dans l'affaire ci-dessus, pour effectuer un partage, par l'Hon W. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D rendu et signé le 3 janvier 1889 je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard; le dit lot formant le coin des rues Liberté et Perdido et mesurant 30 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur et façade à la rue Liberté de 86 pieds 8 pouces et 84 pieds 11 pouces et 3 lignes de l'autre côté et 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse à un étage et mansarde contenant 4 chambres, galerie dans le fond. 2 cabinets et 2 chambres dans la mansarde; aussi, une bâtisse en bois à 2 étages dans la cour, contenant 4 chambres. 2 citernes, lieux d'aisance, etc.

2° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Gravier et Howard mesurant 33 pieds de face à la rue Liberté, sur 60 pieds 11 pouces de profondeur sur une ligne vers la rue Gravier, 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur une ligne vers la rue Perdido et une profondeur finale de 3 pieds sur une ligne parallèle à la rue Liberté et 3 pieds 5 pouces et 4 lignes de la rue Perdido, et y étendant vers la rue Perdido, sur une seconde profondeur de 30 pieds dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant une bâtisse en bois, solidement construite, subdivisée en 2 corps de logis ayant chacun 4 chambres, citerne etc., portant le numéro municipal No 112 rue Liberté.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Lafayette et South Poydras, désigné par le No 4 sur un plan de Louis H. Pilié, voyer, conformément au dit plan, le dit lot mesure 19 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Remparts, sur une profondeur et façade à la rue Lafayette de 81 pieds 6 pouces et formant l'encoignure des rues Lafayette et Remparts.

Ensemble avec l'usage d'une allée en commun de 4 pieds de largeur, en commun à ce lot et les autres bordant sur la dite allée, le tout plus ou moins entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, comprenant un magasin en briques solidement bâti à deux étages, couvert en ardoises et ayant au rez-de-chaussée une grande chambre en usage comme magasin et deux grandes chambres attenantes, aussi 4 chambres au premier, cuve, citerne, etc., et une véranda sur les rues Remparts et Lafayette. Cette propriété porte le numéro municipal 194 rue Remparts.

4° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bassin, Lafayette et South Poydras, désigné par le No 4 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, conformément au dit plan, le dit lot mesure au pied américain 25 pieds 6 pouces de face à la rue Rempart sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui y sont situées, comprenant une maison solidement bâtie, à un étage, ayant deux grandes chambres, lieux d'aisance, cuve, etc., et portant le numéro municipal 184, rue Remparts.

5° Six terrains situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Calliope, Clio, Freret et Locust, désigné par le No 1, sur un plan dressé par Hedin, voyer, formant le coin des rues Calliope et Freret et mesurant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Calliope sur une profondeur et de face à la rue Freret de 100 pieds.

6° Trois terrains sont situés dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné par les Nos 2, 3 et 4 sur un plan du dit Hedin, les dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre dans le même district et le même îlet, et touchant la propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 5 et 6 sur le dit plan de Hedin, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces et 6 lignes de face sur la rue Calliope par 85 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix d'achat à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement au taux de 8 pour cent par an et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les propriétés améliorées devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets. Les actes de vente devront porter toutes les clauses usuelles de garantie et de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites pour forcer la collection. Les acquéreurs devront payer les taxes dues et exigibles en 1889, en outre du prix de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Voir les plans à la Bourse.
6 janv—6, 12, 19, 26—9, 9 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur rue du Canal à l'encan, à des conditions faciles.

Succession de Louise Latchford.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,250.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 26 novembre 1888, et d'un autre ordre rendu par la dite Cour, en date du 14 décembre 1888, je vendrai les propriétés suivantes, savoir:

Une certaine portion de terre avec les droits, voies et privilèges s'y rattachant, située dans le Deuxième district de cette ville, comprise dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Alexander et Murat, mesurant 104 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue du Canal vers l'encoignure Murat, par une profondeur et façade de 313 pieds 4 pouces sur la rue Murat, et 241 pieds 6 pouces sur une ligne courant diagonalement de la rue du Canal à la rue Alexander, dans le fond de la propriété appartenant autrefois à Fitzsimmons ou R. Capland; de ce dernier point, 193 pieds 4 pouces sur la rue Alexander et sur la rue Douane, et s'étendant de 120 pieds du coin des rues Canal et Alexander et 314 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Douane.

Les améliorations comprennent un cottage neuf élevé, solidement construit, avec mansarde achevée, couvert en ardoises et contenant galeries sur le devant, corridors, 6 chambres et chambre à bains, grand auvent autour de la cuisine, 2 citernes, puits, lieux d'aisances, etc., dans le fond de la bâtisse une grande écurie et 2 chambres et pour 4 chevaux, etc. Tout le terrain est entouré par une barrière neuve et solide. La maison est en retrait sur la rue et située au coin des rues Canal et Murat. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant; le reste, si le tout n'est pas payé en une fois, à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur. Les dits billets porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an. L'acte de vente contiendra toutes les clauses de garanties ordinaires, y compris 5 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de poursuites pour le recouvrement des billets et transfert de la police d'assurance aux porteurs des billets. L'acquéreur devra payer, en sus du montant de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Ferd Kircher, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il sera exigé un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux pour lier l'acheteur et assurer la vente.
16 déc—16 20 22 29—5 12 19 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mardi, le 4me jour de décembre 1888—Présent, l'Honorable Albert Voorhies, Juge—No 25,391.—Sur motion, de W. Handlin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant la demande de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Eila L. Hoyle, contre le défendant, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.
(Signé) A. LESSEPS, Député-Greffier.
29déc—29 jan5 12 19

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

La plantation Kinderhook, dans la paroisse Madison.

Montres en or et chaines, etc. Billet à recevoir.

Succession de William R. Barstow.

No 23,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C."

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

1° Un certain morceau de terre ou plantation ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, connu comme plantation "Kinderhook" composé par le quart sud est et moitié est du nord est ¼ de la section No 11. Le ¼ sud ouest et le ½ ouest du ¼ sud est de la section No 10, le ¼ nord ouest et le ½ ouest du ¼ sud est du ¼ nord ouest et le ½ ouest de la ½ sud est du ¼ nord est de la section No 17, le tout dans le township No 15 range nord No 12 est dans le district des terres nord de la rivière Rouge, Louisiane, ayant en moyenne 707 57/100 acres.

2° Une montre en or et chaine, etc.

3° Un billet à recevoir daté à la Nouvelle-Orléans à juin 1885, payable le 31 décembre 1886, tiré par G. W. Baecker à l'ordre de William R. Barstow pour ($950) neuf cent cinquante dollars et payable à la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. M. Gurley, notaire; dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
5janv—5 12 19 26—2 9 fév.

SITE BIEN CONNU.

Pour effectuer un partage.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Cette grande bâtisse de valeur en briques à trois étages, avec mansarde et deux corps-de-logis, située près de l'Hôtel St-Louis, désignée par les Nos 127 et 129 rue de Chartres et connue comme le Burgess Hotel.

Un site magnifique pour hôtel ou pour une entreprise commerciale.

In re Mme S. L. Belden, son mari vs. Thérèse Nonenmacher.

No 25,409—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 janvier 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 30 novembre 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St-Louis, Royale et Toulouse, mesurant au pied français, 60 pieds de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations sont connues comme l'Hôtel Burgess et désignés par les Nos 127 et 129 de la rue de Chartres, cette grande bâtisse en briques, bien bâtie et commode, à trois étages et mansarde, verandah en fer en face subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée occupés par ce marchand en vogue, F. Abadie, comme un magasin de meubles, etc. Le premier étage bien subdivisé en salons, chambres à coucher, salle à manger, corridors, etc., de 30 à 40 chambres et des appartements connus depuis plusieurs années comme hôtel populaire et pension.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, à un an, ou à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. Les améliorations doivent être assurées pour leur pleine valeur et la police d'assurance doit être transférée au porteur ou aux porteurs des dits billets. L'acquéreur aura à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des dits billets ou une partie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de son adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. Meunier, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.
15déc—15 22 29—5 12 19 jan

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Deux cottages en bois à deux corps de logis, coin des rues Français et Villeré.

Un joli cottage simple rue des Français entre Villeré et Urquhart.

Un cottage attrayant en bois, à deux corps de logis, rue Désiré entre Bourgogne et Remparts.

Un cottage de valeur à deux corps de logis, coin des rues Pologne et Craps.

Maison en bois No 92 rue Indépendance.

In re Mme Catherine Hurley vs Frederick Stachle, tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 25,352.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement pour effectuer un partage et signé par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, en date du [illegible] décembre 1888 et en vertu d'un ordre de la dite Cour, rendu le 27 décembre 1888, homologuant les délibérations d'une assemblée de famille en faveur des défendeurs, mineurs du dit [illegible] passé pardevant W. O. Hart, notaire, le 18 décembre 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées, les droits, voies, etc. leur appartenant, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Français, Villeré, Urquhart et Champs Elysées, désignés comme lots Nos 1 et 2, et formant le coin des rues Français et Villeré.

Le lot No 1 mesure 32 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Français sur une profondeur et façade de 99 pieds sur la rue Villeré. Les améliorations sur le dit lot comprennent un bon cottage double en bois connu comme No 207 rue Français et est loué pour $20 par mois.

Le lot No 2 touche le précédent et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Français, sur 99 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un grand cottage confortable en bois à deux corps de logis connu comme No 205 rue Français et est loué pour $16 par mois.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, touchant à la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 3 et mesurant 30 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue Français, 99 pieds de profondeur sur une première ligne sur la ligne touchant au lot No 2, puis courant sur un angle droit 2 pieds 6 pouces, sur une deuxième profondeur de 28 pieds 10 pouces et 5 lignes et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne opposée et 31 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage en bois à un étage connu par le No 203 rue Français.

3° Un certain lot ou portion de terre désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Piété, Craps ou Bourgogne et Amour ou Remparts, mesurant au pied anglais, 53 pieds de face à la rue Désiré sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Les améliorations sont connues par le No 96 rue Désiré comprenant un grand cottage confortable et bien bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, plusieurs chambres dans la cour, caves, deux écuries à deux étages, en bois dans le fond, etc.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Pologne, Craps, Dauphine et Lesseps, formant le coin des rues Pologne et Craps, désignés comme les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pologne sur une profondeur de 101 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage en bois solidement bâti à deux corps de logis, très bien subdivisé, bâti dans le fond, cave, etc., excellent voisinage, etc.

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Indépendance, Amour, Craps et Congrès, mesurant 30 pieds de face à la rue Indépendance, sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage, cuve, etc., et connue par le No 92 rue Indépendance.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un ou à un et deux ans aussi au gré des acquéreurs. La partie à crédit, s'il y en a, sera subdivisée en billets d'acquéreur portant 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et garantis par lien du vendeur et privilège sur les propriétés vendues, et la police transférée au vendeur. Ainsi que 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès. Un dépôt de 10 pour cent seront exigés au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Les actes, aux frais de ce dernier, pardevant W. O. Hart, notaire
29déc—29 jan5 12 19 26 fév2

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Kelier's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur—SAMEDI, 19 janvier, 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet borné par les rues Felicity road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois à un étage.

Conditions: comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur le même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 22 29—5 12 19 janv

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. E. Comes vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,137.

PAR VINCENT & CIE—ALEX LEVY, encanteur. Il sera vendu, VENDREDI, 18 janvier 1889, à 11 heures a. m., au No 207 rue Royale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 décembre 1888, dans l'affaire de J. E. Comes vs ses créanciers, No 25,137.

Tout le contenu du magasin de chaussures, comptes à recevoir et installations.

Les comptes à recevoir peuvent être inspectés la veille du jour de la vente au magasin de chaussures de M. Comes.

Conditions—Comptant.
4 janv—4 11 18